



## Découverte fissure apres vente

-----  
Par uptia29

Bonjour,

je me retrouve dans une situation difficile, je ne sais pas si quelqu'un peut m'aider mais en gros j'ai acheté une maison y a 2 ans 2022 et des fissures sont apparues y a 1 an 2023 qui sont en fait d'anciennes fissures rebouchées par les propriétaires juste avant la vente. il s'agit probablement de fissures liées à la sécheresse de 2018 ou 2020...il y a eu un arrêté cat nat sur la commune pour ces 2 années.

Ajd les poursuites en vice cachés ou DOL ont 1 chance sur 2 d aboutir et je ne peux pas me retourner vers mon assureur car il n y a pas d arrêté catnat pour 2022 ni 2023, et meme s'il y en avait eu il est tres clair que les fissures ont été rebouchées et donc ne datent pas de secheresse de 2023. je suis victime donc du maquillage qui du coup ne me permet pas non plus d esperer une prise en charge par mon assureur actuel.

je me demande quand meme s'il y aurait un recours vers l'assureur de l'ancien propriétaire mais il y a des delais à respecter...

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,

Le délai de prescription des assurances est de 2 ans. Donc oubliez ce recours.

Vous pouvez consulter un avocat pour connaitre les recours possibles contre le vendeur. Mais il faudrait avoir des preuves de son intention dolosive, ce que vous ne démontrez apparemment pas.